

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 13574  
Numéro SIREN : 409 197 050  
Nom ou dénomination : A A AGENCE DES BATIGNOLLES

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2021 sous le numéro de dépôt 111605



2111172402



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
**PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES**

Dénomination : A A AGENCE DES BATIGNOLLES

Numéro RCS : 409 197 050

Numéro Gestion : 1996B13574

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 1 R LEMERCIER  
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R111605 (2021 111724)

Date du Dépôt : 01/09/2021

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 20/01/2021

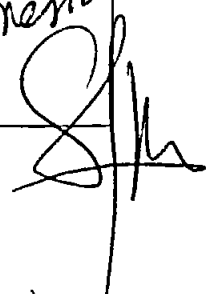
Décision 1 : Changement de forme juridique  
SARL en SAS

Décision 2 : Nomination de président

fait à Paris, le 1 septembre 2021

*copie certifiée conforme à l'original*  
*Paris le 03 Août 2021*

AA AGENCE DES BATIGNOLLES  
Société à responsabilité limitée à associé unique  
en cours de transformation en SASU, au capital  
de 30000 euros  
Siège social : 1 rue Lemercier 75017 PARIS  
75017 PARIS  
RCS PARIS B 409197050

*le président*  


Je soussigné Monsieur Slman ABDELKADER, de nationalité française, né le 03 avril 1968 à Paris (13<sup>ème</sup>), demeurant 23 rue d'Edimbour 75008 PARIS, agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société AA AGENCE DES BATIGNOLLES Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 30000 euros, dont le siège social est : 1 rue Lemercier 75017 PARIS (RCS PARIS B 409197050)

Après avoir établi le rapport de gestion, prends acte de l'ordre du jour concernant :

- La transformation de l'EURL en SASU,
- L'approbation de l'évaluation des biens composant l'actif social et des éventuels avantages particuliers mentionnés dans le rapport unique du commissaire à la transformation,
- L'adoption des nouveaux statuts,
- La nomination des nouveaux organes dirigeants,
- L'approbation définitive de la transformation,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Je prends connaissance du rapport de la gérance et du rapport du commissaire à la transformation daté du 12 janvier 2021, portant à la fois sur l'évaluation de biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers et sur la situation de la société.

Je rappelle qu'il ressort de ce rapport que rien dans la situation de la société ne s'oppose à sa transformation en société par actions simplifiée ; ce rapport atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social. En conséquence l'opération de transformation peut être régulièrement décidée.

En conséquence, je prends les décisions ci-après :

#### Première décision

Je décide, après avoir pris connaissance du rapport commissaire à la transformation daté du 12 janvier 2021, portant à la fois sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuels et sur la situation de la société approuve expressément l'évaluation faite dans ce rapport des biens composant l'actif social et prend acte de l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers. Je prend également acte qu'il est attesté dans ce rapport que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, et constate qu'il ressort de ce rapport que rien dans la situation de la société ne s'oppose à sa transformation en société par action simplifiée unipersonnelle.

#### Deuxième décision

Après avoir constatée que les conditions légales sont réunies et que rien dans la situation de la société ne s'oppose à cette transformation, je décide de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle, à compter de ce jour.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par les textes en vigueur, n'entraînera pas création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la société, sa durée, son siège social et son objet ne sont aucunement modifiés.

Le capital reste fixé à la somme de 30000 € divisé en 30000 actions de 1€ à mon bénéfice, toutes de même catégorie et entièrement libérées à raison d'une action pour une part ancienne.



### Troisième décision

En conséquence de ma décision de la transformation qui précède, je prends connaissance du projet de statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée unipersonnelle et j'adopte, article par article, ces statuts dans toutes leurs dispositions.

### Quatrième décision

Je décide de me nommer en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée, et rappelle mon identité :

Monsieur Sliman ABDELKADER, de nationalité française, né le 03 avril 1968 à Paris (13<sup>ème</sup>), demeurant 23 rue d'Edimbourg 75008 PARIS

Je m'engage à diriger la société, conformément aux dispositions du code de commerce et aux statuts.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires d'une SASU et dans la limite de l'objet social, je rappelle que le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Le président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales

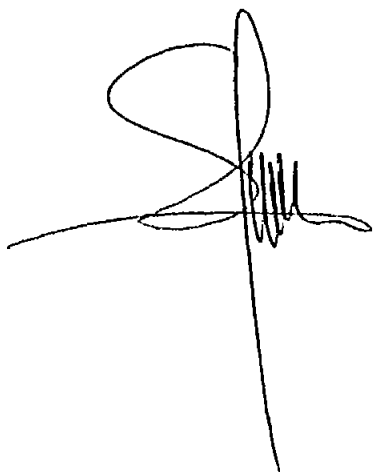
### Cinquième décision

Je constate que du fait de l'adoption des décisions ci-dessus, la transformation en Société par action simplifiée Unipersonnelle est définitivement réalisée.

### Sixième décision

Je donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.  
A PARIS, le 20 janvier 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and some scribbles.



2111172401



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
**PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES**

Dénomination : A A AGENCE DES BATIGNOLLES

Numéro RCS : 409 197 050

Numéro Gestion : 1996B13574

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 1 R LEMERCIER  
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R111605 (2021 111724)

Date du Dépôt : 01/09/2021

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 12/01/2021

fait à Paris, le 1 septembre 2021

BD2A

Greffé du Tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

- 1 SEP. 2021

Sous le N° :

R 112 0121

968/13574

# AA AGENCE DES BATIGNOLLES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros

1, rue Lemercier  
75017 PARIS

R 112 0121  
DB 2021 CP  
(SARL en SAS)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 345 000 €uros

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RCS PARIS 532 854 374

43/45, rue de Naples - 75009 PARIS - tél. 01 82 73 01 40 - e-mail : [info@grouped2a.com](mailto:info@grouped2a.com)

**BD2A**

**AA AGENCE DES BATIGNOLLES**

1, rue Lemerrier – 75017 PARIS

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AA AGENCE DES BATIGNOLLES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous avons pris connaissance des comptes annuels de la société, arrêtés au 31 décembre 2020. Ceux-ci ont été établis par le gérant.

Le chiffre d'affaires s'élève à 404 838 € au 31/12/2020 contre 707 142 en N-1. Le résultat net comptable est une perte de -21 692 € contre un bénéfice de 57 584 € au 31/12/2019.

La société présente des capitaux propres positifs d'un montant de 546 096 €.

La trésorerie de la société est positive. Au 31 décembre 2020, elle s'élevait à un montant de 564 560 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

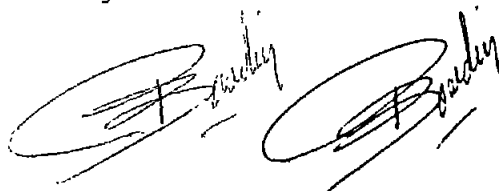
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021

BD2A

*Commissaire aux comptes et  
à la transformation*



Patrick Bourdin



2111172403



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
**PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES**

Dénomination : A A AGENCE DES BATIGNOLLES

Numéro RCS : 409 197 050

Numéro Gestion : 1996B13574

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 1 R LEMERCIER  
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R111605 (2021 111724)

Date du Dépôt : 01/09/2021

- Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 20/01/2021

fait à Paris, le 1 septembre 2021

# A A AGENCE DES BATIGNOLLES

## STATUTS

A A Agence des Batignolles

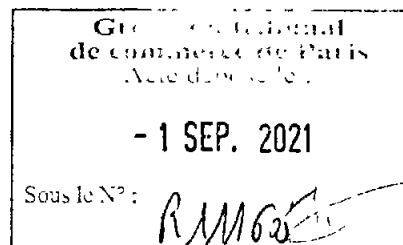
Société par actions simplifiée

An capital de 30000 euros

Siège social :

1 rue Lemercier 75017 PARIS

RCS 409197050



### ARTICLE 1 FORME

La société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/1997

Par décision de l'associé unique en date du 20 janvier 2021, cette société a été transformée en société par actions simplifiée (Société à associé unique), sans création d'un être moral nouveau et le texte des présents statuts a été adopté article par article puis globalement.

La société continue d'exister par l'ancien titulaire de parts et propriétaire des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement.

Elle est régie par les présents statuts et par les dispositions spécifiques des articles L. 227-1 à L. 227-20 du code de commerce et les autres articles du code de commerce notamment dans sa partie réglementaire qui lui sont applicables, et d'une façon générale, tout texte qui s'y substituerait.

### ARTICLE 2 OBJET

La société poursuit son objet, à savoir :

En France et à l'étranger, transactions immobilières, administration de biens, expertises, et toutes opérations se rattachant à l'exercice de ces professions

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tous autres objets complémentaires, connexes ou similaires.

AS

### **ARTICLE 3 DENOMINATION**

La dénomination sociale reste :

**A A AGENCE DES BATIGNOLLES**

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'énonciation du montant du capital social, de son siège, du numéro unique d'identification suivi de la mention registre du commerce ces mentions sont également portées sur les courriers électroniques destinés aux tiers.

### **ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL**

Le siège social demeure :

1 rue Lemercier 75017 Paris

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président. Tout transfert en un autre lieu du territoire sera prise par décision de l'associé unique

### **ARTICLE 5 DUREE**

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés pour expirer le 14/10/2095, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

### **ARTICLE 6 FORMATION DU CAPITAL**

Lors de la constitution de la société le capital social, composé d'apports en numéraire, a été fixé à la somme de 7622 €

Par un acte de cession de parts sociales du 10/01/1999, Mademoiselle Isabelle Carton et Monsieur Jean Dufour ont cédé leurs parts à Monsieur Sliman Abdelkader.

Par un acte de cession de parts sociales du 01/02/1999, Monsieur Sliman Abdelkader a cédé à Monsieur David Blanchet 5 parts,

Par un acte de cession de parts sociales du 13/04/2005, Monsieur David Blanchet a cédé à Monsieur Hacen Abdelkader ses 5 parts,

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2005, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de 22378 € attribuées exclusivement et gratuitement à Monsieur Sliman Abdelkader, avec un changement de la valeur nominale de la part sociale fixée à 1 euro. Monsieur Sliman ABDELKADER se voit ainsi attribuer un nombre total de parts de 29924, Monsieur Hacen Abdelkader se voit attribuer un nombre total de parts de 76



Par un acte de cession de parts sociales du 30/11/2020, Monsieur Hacen Abdelkader a cédé à Monsieur Sliman Abdelkader ses 76 parts

#### **ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL**

Le capital social reste fixé à la somme de 30000 EUROS.

Il est divisé en 30000 actions de 1€ chacune, de même catégorie, libérées.

#### **ARTICLE 8 NOMINATION DES DIRIGEANTS**

L'associé unique ayant décidé la transformation en SAS a nommé comme premier président pour une durée indéterminée Monsieur Sliman ABDELKADER, de nationalité française, né le 03 avril 1968 à Paris (13 ème), demeurant 23 rue d'Edimbourg 75008 PARIS

#### **ARTICLE 9 STATUT ET POUVOIRS DU PRESIDENT**

La rémunération du président est librement fixée et modifiée par décision de l'associé de la société.

Le président est le représentant légal de la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social conformément à l'article L. 227-6 du code de commerce.

#### **ARTICLE 11 EXERCICE SOCIAL**

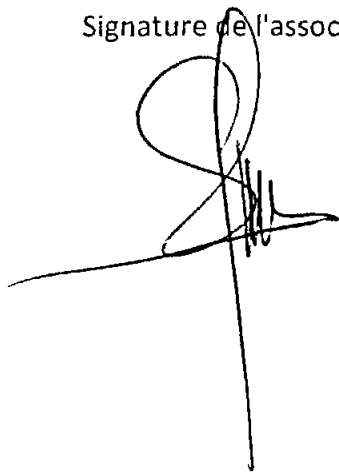
L'exercice social commence toujours le 01 janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année

#### **ARTICLE 12 FORMALITES DE PUBLICITE**

Tous pouvoirs sont donnés à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires à la transformation en SAS à associé unique à PARIS

A Paris, le 20 JANVIER 2021

Signature de l'associé unique



Bon pour acceptation  
des fonctions de  
Président

